

L'ANFPG dénonce la violation du Code du travail dans le National-Foot 1 et 2



Photo : Kennedy ONDO MBA

Jaduve Mboumba Ikgangala (d) a affirmé que plusieurs clubs de D1 et D2 agissent comme Akanda FC.



Photo : D.R

Les joueurs d'Akanda en grève, rassemblés devant le domicile du président du club, Frédéric Gassita.

F-K-O.M

Libreville/Gabon

DEUX semaines après le lancement du mouvement de grève des joueurs du club Akanda FC pour revendiquer onze mois de salaires impayés par cette formation, l'Association nationale des footballeurs professionnels du Gabon (ANFPG) a indiqué hier, lors d'une conférence de presse tenue au rond-point de la Démocratie, qu'elle condamnait le comportement " irresponsable " des dirigeants akandais. « Nous dénonçons l'attitude des dirigeants d'Akanda FC qui usent de menaces pour inquiéter des joueurs qui réclament ce qui leur revient de droit. Les personnes de-

mandent leurs salaires et non une aide venant de leur direction. Malheureusement, après quatre ans de professionnalisme, nous sommes encore au stade des aides, alors que l'Etat fait ce qu'il faut pour que les joueurs perçoivent leurs salaires», a regretté le coordonnateur général adjoint de l'ANFPG, Jaduve Mboumba Ikgangala. Après enquête, l'ANFPG a révélé que plusieurs clubs de D1 et D2 devaient en moyenne sept mois de salaire à leurs joueurs. A cela s'ajoutent « la réduction des salaires des joueurs sans explication, en violation du Code du travail et surtout la violation des termes du contrat de travail des footballeurs. » Pour le chargé en communication, Michael Doussengu, rares sont les équipes



Photo : Kennedy Ondo

Franck Obambou, capitaine d'Akanda, réagissant à sa situation.

qui se comportent correctement. « Seuls trois clubs de D1 sont de bons élèves, à savoir Mangasport, AS Pétlican et CF Mounana. Malgré quelques difficultés, ces clubs payent leurs joueurs. Le reste des clubs, notamment Akanda FC, Stade Migovéen, POG FC, Missile FC,

doivent au moins sept mois de salaires», a-t-il révélé. C'est pour cette raison que des plaintes ont été déposées auprès des inspections provinciales du travail des régions où se trouvent les équipes incriminées. Si l'objectif de l'ANFPG est

de voir tous les joueurs de D1 et D2 percevoir l'intégralité de leurs salaires avant la reprise de la saison 2016-2017, plusieurs joueurs s'attendent désormais à un bras de fer avec leur employeur pour recouvrer tous leurs droits. « Si le président ne nous paie pas, nous n'allons pas débiter les entraînements et surtout pas le championnat », a menacé Franck Obambou, capitaine d'Akanda FC. Souhaitant interdire toute dérive à l'avenir, l'ANFPG préconise la création d'une charte qui fixera les règles communes pour la pratique du football au Gabon, où le statut du footballeur sera clairement défini. Ce texte permettra de créer des commissions indépendantes et paritaires (commission de contrôle de gestion des clubs, commis-

sion de résolution des litiges clubs contre joueurs et clubs contre entraîneurs). « Nous allons discuter avec la Linafp, l'Association des clubs et les entraîneurs, sous le contrôle de la Fégafoot et de la direction technique du ministère des Sports, pour élaborer cette charte en vue de la mise en place de ces commissions. Avec le paiement des arriérés de salaires, ce sont les conditions consensuelles que l'ANFPG propose pour un démarrage effectif de la nouvelle saison. Car, si rien n'est fait, les joueurs ont clairement exprimé leur volonté de ne pas prendre part à ce championnat », a asséné le coordonnateur général adjoint de l'ANFPG.